



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE MONTRouGE
Du 3 Octobre 2023 à 18h15**

23 – 04

Publié conformément aux articles L. 2121–25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur convocation adressée le 22 septembre 2023, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Montrouge s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville et en visioconférence le 3 Octobre 2023, sous la présidence de Madame Marie COLAVITA, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

PRÉSENTS : (16), Madame Marie COLAVITA, Madame Anne DUTHU, Madame Patricia BADIAS, Madame Anne-Laure CROCHAT, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Isabelle LEMÉE, Madame Isabelle PAILLARD, Madame Amina SAMBOU-HONORÉ, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Monsieur Maxime VETILLARD, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Madame Isabelle GONCALVES LE HENAFF, Madame Patricia SOYER, Madame Typhaine VALAX, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZEELE.

EXCUSÉS : (2) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Charlotte BAELDE.

ABSENTS : (3). Madame Nicole GIBERT, Monsieur Roger GIBERT, Madame Sonia HADDAR.

REPRESENTÉS : (2) Madame Claude FAVRA donne pouvoir à Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Christine LIOTARD donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fonctionnaires territoriaux présents :

Madame Valérie MOUNIN, Directrice de l'Éducation et de la Jeunesse,
Madame Hélène DURAND, Directrice adjointe de l'Éducation et de la Jeunesse,
Monsieur Christian AGBETI, Assistant de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse,
Madame Audrey CORNILLET, Directrice des Services Financiers de la Ville, présente en début de séance, invitée en tant que personne qualifiée.

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h20 et souhaite la bienvenue à toutes les Administratrices et à tous les Administrateurs. Elle présente Madame Anne DUTHU, Inspectrice de l'Éducation nationale qui a pris ses fonctions à la rentrée scolaire. Cette dernière remercie la Ville, les Administratrices et Administrateurs pour l'accueil qui lui est réservé. Elle déjà rencontré à plusieurs reprises les représentants de la Ville et un travail partenarial de qualité s'est déjà mis en place.

Madame la Vice-Présidente présente également Monsieur Christian AGBETI le nouvel assistant de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse.

I - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 28 Juin 2023

Madame la Vice-Présidente demande si les Administratrices et Administrateurs ont des remarques ou des questions relatives au compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 juin 2023.

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Adoption de la comptabilité M57

Madame la Vice-Présidente présente les trois délibérations relatives à l'adoption de la M57 à approuver par le Conseil d'Administration. Tous les documents financiers ont été transmis préalablement aux Administratrices et Administrateurs. Il s'agit pour la Caisse des Écoles d'adopter le référentiel budgétaire et comptable de la M57. Elle invite Madame Audrey CORNILLET, Directrice des Services Financiers de la Ville, conviée en tant que personne qualifiée, à en présenter les grandes lignes.

Madame Audrey CORNILLET précise que le référentiel M57 est le support de l'expérimentation du compte financier unique. L'adoption d'un référentiel unique permet de faciliter la gestion budgétaire et comptable de toutes les collectivités dans une perspective de simplification. Il offre également la possibilité d'établir des comparaisons entre les différentes communes. Les principaux changements avec la M14 concernent la section investissement et une plus grande flexibilité entre les chapitres comptables.

La Ville de Montrouge en a approuvé l'adoption lors du conseil municipal du 28 septembre 2023. Il convient donc pour la Caisse des Écoles et le CCAS de s'y conformer également. Le comptable public a été consulté et a donné un avis favorable le 25 mai 2023. Ce dernier est nécessaire et sera joint à la délibération.

Concrètement, cela n'aura pas d'impact quant au fonctionnement et à la gestion financière de la Caisse des Écoles, il n'y a pas de section d'Investissement et pas d'opération par chapitre. Les écritures et nomenclatures seront simplement modifiées.

La date de mise en œuvre a été fixée au 1^{er} janvier 2024.

Monsieur BOUCHEZ demande si le sigle M57 a une signification par rapport à la M14 précédemment utilisée ? A cette question il n'y a pas de réponse particulière, il s'agit d'un code adopté pour l'ensemble des collectivités.

L'adoption de la comptabilité M57 est approuvée à l'unanimité.

III – Adoption des durées d'amortissement

Bien que la Caisse des Écoles ne dispose pas d'un budget d'Investissement, il est nécessaire également d'approuver ce point. Ceci afin d'être en conformité avec la réglementation, et d'en donner la possibilité à la Caisse des Écoles ultérieurement en cas d'évolution de son budget.

L'adoption des durées d'amortissement est approuvée à l'unanimité.

IV – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Ledit règlement budgétaire et financier sera annexé à la délibération.

Le règlement budgétaire et financier est approuvé à l'unanimité.

Les questions relatives à ces 3 délibérations étant épuisées, Madame Audrey CORNILLET se retire, après avoir été remerciée par le conseil d'administration.

V– Point d'étape sur les projets de la Caisse des Écoles

- **Participation de la Caisse des Écoles au forum des associations** : (le samedi 9 septembre 2023).

Madame COLAVITA adresse ses remerciements à Monsieur VERZEELE pour la réservation du stand et la qualité de l'emplacement. Grâce à son intervention, les Administratrices et Administrateurs, et les fonctionnaires participants disposaient de conditions optimales pour promouvoir les actions de la Caisse des Écoles. De plus le stand était vraiment bien identifié et il n'y avait pas de confusion avec les actions menées directement par la Ville. Le retour d'expérience permet d'ores et déjà d'envisager une participation pour 2024. Elle le sollicite donc en ce sens. Monsieur VERZEELE y répond favorablement.

La plupart des Administratrices et Administrateurs sont venus soutenir cette initiative et c'était vraiment très précieux. Des remerciements tous particuliers sont adressés à Mesdames PAILLARD, GONCALVES LE HENAFF, et LIOTARD ainsi qu'à Monsieur DEVRIENDT pour la tenue du stand ainsi qu'à Mesdames MOUNIN et DURAND. A noter que beaucoup d'Administratrices et Administrateurs étaient mobilisés pour des stands associatifs.

Les affiches de présentation avaient été réalisées par le service communication et un Quizz, élaboré par Mme PAILLARD et M. DEVRIENDT était proposé aux familles afin d'engager la discussion. Celui-ci a remporté un vif succès, et les visiteurs se sont bien volontiers prêtés à cet exercice.

Mme PAILLARD et M. DEVRIENDT ajoutent quelques commentaires quant à leurs échanges avec les visiteurs et confirment tous deux, que cette initiative a permis de créer des échanges, de susciter de l'intérêt et de faire découvrir l'établissement public. Madame GONCALVES LE HENAFF confirme également l'intérêt de ces échanges et le fait de bien pouvoir expliquer la différence entre les coopératives d'écoles et la Caisse des Écoles

Monsieur BOUCHEZ a apprécié le Quizz et il demande s'il serait possible de le diffuser dans son intégralité ?

Madame DURAND le transmettra via les messageries électroniques.

6 nouvelles adhésions se sont concrétisées représentant une recette de 150 €. Plusieurs visiteurs se sont montrés intéressés et reviendront peut-être vers le service.

Une trousse sérigraphiée « Caisse des Écoles Montrouge » fabriquée à partir de coton Bio a été offerte aux participants du Quizz, nouveaux adhérents, et aux visiteurs.

Madame MOUNIN s'engage à en apporter pour le prochain Conseil d'Administration pour les Administratrices et Administrateurs qui le souhaitent.

Madame COLAVITA était présente, mais également mobilisée sur le Stand Ville, elle était chargée de la remise des sacs à dos pour les élèves de CP.

Elle conclut ce bilan très positif en adressant sa reconnaissance à tous les participants et souligne le caractère particulièrement convivial de cette démarche.

- **Education au goût de l'enfant** : par l'Institut du Goût (Association) – sis à Chantilly

Madame COLAVITA relate le projet initial proposé par Madame BDIAS dans le cadre de la commission du Bien- Manger de la Caisse des Écoles. Celui-ci avait été présenté lors du conseil d'administration du 28 juin.

Madame BDIAS en reprecise le contour, les objectifs et les attendus.

Elle développe le concept de diffuser des connaissances récentes sur le goût et le comportement alimentaire, en particulier grâce à des programmes d'éducation au goût.

Elle précise également la nécessité de participer aux avancées des sciences du goût par le biais de projets au sein de nos structures, dans les domaines du goût, de l'éducation sensorielle et du comportement alimentaire.

Madame COLAVITA la remercie pour cette intervention et pour le travail d'investigation effectué.

Madame COLAVITA sollicite Madame MOUNIN pour une restitution de ladite formation.

Cette dernière remercie le conseil d'administration pour cette opportunité de formation qualitative. La première étape de formation s'est déroulée sur 2 journées, les 14 et 15 septembre 2023. La formation a eu lieu au centre de loisirs Jules Guesde et a réuni 12 participants (sur 14 prévus initialement). Elle précise que, préalablement la formation était destinée aux animateurs des écoles élémentaires. La diététicienne de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse était également présente. Le manque d'animateurs en ce début d'année scolaire n'a pas permis de mobiliser uniquement des professionnels d'élémentaires. Toutefois un groupe de participants a été constitué avec des animateurs d'élémentaires, de maternelles et des chefs de cuisine. Les conditions matérielles étaient réunies, et les participants ainsi que la formatrice ont été accueillis dans des locaux préparés et ont déjeuné tous ensemble à Renaudel.

Concernant le contenu, la formatrice dédiée avait préparé beaucoup de supports de qualité, présentés via un rétroprojecteur, accompagnés d'ateliers interactifs entre les différents participants. Madame MOUNIN salue la capacité d'adaptation de la formatrice pour ce groupe de stagiaires qui n'était pas homogène.

De ces deux premières journées de formation, et au-delà des apports qualitatifs, il en résulte une réelle volonté de tous, d'harmoniser les pratiques et ce plus particulièrement pendant les périodes de vacances scolaires. La rencontre des différents professionnels en cuisine et en salle était très constructive. Chacun a pris ainsi conscience des contraintes des uns et des autres. A l'unanimité tous les participants optent pour des groupes de travail visant à progresser dans ce sens.

La troisième journée d'approfondissement est prévue le 17 novembre, les Administratrices et Administrateurs seront destinataires d'un compte rendu circonstancié lors du prochain Conseil d'Administration.

En raison de l'intérêt de cette formation, il paraît judicieux d'envisager une nouvelle programmation dudit dispositif en 2024, avec des dates plus adaptées aux contraintes organisationnelles, si le conseil d'administration y est favorable. Ce point sera inscrit au prochain débat d'orientation budgétaire.

Madame COLAVITA souhaiterait avoir un retour des mises en pratique réalisées par les centres de loisirs suite à la formation. Si cela est possible, il serait intéressant d'inviter les administrateurs lors des ateliers proposés aux enfants.

Par ailleurs, un nouveau projet est proposé au Conseil d'administration pour l'année 2024.

- **Animation animalière** : par Lilou et Compagnie (association refuge à Issy-les-Moulineaux). Mme HORVAIS est formée à la médiation animale et a exercé durant 20 ans en ALSH. Elle travaille également pour le CLAVIM d'Issy-Les-Moulineaux pendant les temps de vacances scolaires.

Madame COLAVITA présente ce projet de médiation animalière. Elle précise qu'il s'agit de sensibiliser les enfants au bien-être animal, et de tenter de transmettre ces valeurs aux plus petits.

A noter que la direction a reçu cette proposition de manière spontanée, mais qu'il lui paraît important de la partager avec le conseil d'administration.

Elle invite Madame MOUNIN à répondre aux éventuelles questions et à préciser la nature de la prestation. Cette dernière a reçu Madame Horvais le 14 septembre dernier avec un de ses protégés, un lapin recueilli suite à un abandon.

Il s'agit d'offrir des ateliers d'animation animalière avec des lapins aux enfants de maternelles fréquentant les centres de loisirs le mercredi afin de :

- ⇒ Stimuler les sens : le toucher, l'odorat et le goût par la dégustation à l'aveugle de légumes et plantes.
- ⇒ Faire découvrir l'animal : l'observer, le respecter, se responsabiliser dans la préparation des aliments, dans ses interactions avec l'animal, communiquer avec l'animal en canalisant son énergie et en respectant ses choix et besoins, reconnaître l'animal en tant qu'être vivant à part entière.

- ⇒ Transmettre des valeurs, l'animal servant de médiateur : écologie, respect de la nature, respect de ses besoins, prendre conscience de ses propres compétences. La relation à l'animal aide le jeune à grandir, se responsabiliser, face à lui-même et à la société

Il est proposé de mettre en place ces ateliers au premier semestre de l'année 2024 à raison d'un atelier de 2h dans chaque centre de loisirs. Mme HORVAIS adaptera le nombre d'animaux en fonction du nombre d'enfants, et accueillera les enfants par petits groupes afin de ne pas stresser les animaux. Un seul atelier sera organisé par jour.

Madame MOUNIN précise que cette association recueille des animaux blessés et qu'elle est en lien avec les services vétérinaires. Force est de constater que ces petits animaux de compagnie peuvent apporter de la sérénité, y compris pour des enfants hyperactifs. Elle ajoute que le responsable de la Jeunesse et le coordinateur sont favorables à cette expérimentation.

Madame LEMÉE demande si ces animations seront inscrites dans un projet plus global ou accompagnées par un travail préalable sur les centres de loisirs.

Madame MOUNIN, indique qu'effectivement cela peut être en complément d'une thématique travaillée sur les centres.

Le budget nécessaire à la mise en place de ce projet s'élève à **1 470 euros** (210 € par atelier et par accueil de loisirs soit 7).

Ce projet est adopté mais pas à l'unanimité

VI - Appel à projets – Année scolaire 2023-2024 : examen des projets recensés

Une nouvelle campagne d'appel à projets participatifs a été lancée auprès des écoles maternelles et élémentaires par courriel le 3 juillet 2023 pour l'année 2023-2024. Les écoles avaient jusqu'au 30 septembre pour adresser leurs projets.

Ce sont donc 26 projets qui sont présentés pour arbitrage ce jour.

Les documents ont été transmis via les messageries électroniques, et déposés sur table pour faciliter les débats.

Madame COLAVITA précise que toutes les validations seront faites par le conseil d'administration, elle apportera des éléments d'aide à la décision, le cas échéant.

Généralités :

- Madame GONCALVES LE HENAFF souhaiterait que le livre réalisé par l'école élémentaire de Rabelais au titre des projets 2022/2023 soit mis à la disposition de la médiathèque pour promouvoir le travail effectué avec les élèves et leur enseignante. Il s'agit de Lucy et Lasco (transcription de Lascaux), héros du néolithique de la classe de CM1 de Madame Corinne Carlan. La Caisse des Écoles ne dispose que d'un seul exemplaire. Celui-ci est porté à la connaissance de tous les participants. Madame

MOUNIN précise qu'il serait judicieux de le garder dans les archives de la Caisse des Écoles. Toutefois, il est proposé de se rapprocher de l'école pour établir un lien avec la société d'édition pour se procurer quelques exemplaires supplémentaires. Le prix estimé était de 12 € par exemplaire. Ainsi il serait possible de valoriser cette réalisation via la médiathèque.

- Madame LEMÉE apporte les éléments suivants :
 - Quant aux prestations du théâtre de l'épopée d'Arcueil. Si celles-ci sont de très bonne qualité, elle a remarqué que les écoles avaient tendance à s'engager d'une année sur l'autre, ce qui ne correspond pas aux attentes de la Caisse des Écoles. Elle signale et déplore que les artistes montrougiens ne soient que très peu sollicités parmi les 26 projets présentés ce jour.
 - Quant aux artistes montrougiens sélectionnés, elle note l'omniprésence de la compagnie « Les Globe trottoirs » représentée par M. Reboul, implantée de façon pérenne au sein des écoles. Il n'y a donc que peu de renouvellement.
 - Quant au projet « Rêver son arbre » qui n'a pu se concrétiser, elle le déplore tant ce projet était intéressant. Il mêlait une approche plastique via des ateliers proposés par une artiste de talent, et de l'écriture créative animée par une professionnelle de la médiathèque. Ce projet était destiné à une classe de CM2.

Il est précisé que la conseillère pédagogique de circonscription a été sollicitée en ce sens à plusieurs reprises, mais que pour l'instant aucune école n'a donné suite. Madame COLAVITA partage cette déception.

Ces projets ont suscité de nombreux échanges, toutes les Administratrices et tous les Administrateurs ont activement participé, commenté et argumenté leurs choix. Le conseil d'administration ayant duré 2h30, tous les échanges n'y sont donc pas rapportés.

Le tableau synthétique de présentation des projets sera annexé au présent compte-rendu en indiquant la décision des administratrices et administrateurs pour chaque projet.

Les 5 projets de Madame FORTIN pour l'école Queneau ont suscité un débat. Madame FORTIN était enseignante au sein de cette école l'année dernière. Elle a démissionné de cet emploi et travaille sous un label associatif. Sa connaissance du milieu enseignant montrougien, lui procure donc des facilités pour proposer ses projets. Elle en a préparé 5 pour une même école, celle de Queneau. Madame COLAVITA souhaite connaître l'avis de l'assemblée concernant cette situation. Beaucoup d'Administratrices et d'Administrateurs estiment qu'il convient d'être prudent, afin que la Caisse des Écoles ne soit pas mise en porte à faux dans le cadre d'un éventuel favoritisme. Il s'agit de fonds publics et les procédures liées aux marchés publics doivent être respectées. Il s'agit d'un sujet sensible. En conséquence, une réponse d'attente sera adressée à cette école en proposant qu'elle choisisse de présenter certains projets et non les cinq, qu'elle en présente d'autres, ou que les projets initiaux

soient retravaillés dans le cadre d'un projet global concernant toute l'école, avec une notion de progression entre les niveaux de classe.

8 projets (sans les 5 de Queneau) devraient faire l'objet d'une restitution au sein de l'Espace Colucci. Le nombre de ces réservations est important. Il conviendra de s'assurer auprès des directions d'écoles que les démarches ont bien été effectuées auprès du directeur de l'établissement. Il en sera de même pour une demande de réservation du Beffroi pour la restitution du projet musical de l'école élémentaire Briand. (A voir avec M. BACHA)

Concernant la réalisation d'une fresque à l'élémentaire Buffalo, Madame COLAVITA précise qu'en aucun cas les services techniques ne doivent financer l'achat du support. L'année précédente ils avaient été mis devant le fait accompli pour un montant de 1524€ sans la pose, ce qui ne saurait se reproduire cette année. Il conviendra donc que l'école revoie son montage financier en intégrant cet investissement et prenne attache avec les services techniques pour s'assurer de la validation et de la faisabilité du projet. Un courrier leur sera adressé dans ce sens.

Il est également précisé que beaucoup de projets font l'objet de demandes de PACTE. Vu le nombre et les montants demandés, la Ville, vu son budget dédié ne pourra pas tous les financer.

A noter qu'un engagement de principe PACTE a déjà été pris pour le projet « Tous en chœur à l'Opéra » pour un montant prévisionnel de 1980 €. (Réservation à effectuer)

Pour information la commission des PACTE pour la Ville se déroulera le 12 octobre prochain. 15 projets y seront présentés pour Montrouge et pour le premier degré.

Concernant l'Action musicale qui avait un quasi-monopole auprès des écoles maternelles, le conseil d'administration constate que le message est plutôt bien passé. 3 projets sont présentés. Ils restent toujours aussi onéreux. Deux demandes de participation financière ont été revues à la baisse (école maternelle Rabelais, 1 100 € octroyés sur 1 800 € sollicités, école maternelle Berthelot, 1 400 € octroyés sur 1 824,01 € sollicités).

Madame DUTHU précise que pour la maternelle Berthelot, la directrice vient de prendre ses fonctions et qu'avec une rentrée plutôt délicate, elle n'a pas pu préparer un autre projet pour l'école.

Messieurs BOUCHEZ et DEVRIENDT, ont été particulièrement attentifs aux pourcentages des demandes de financement, et ce dans un souci d'équité. Toutefois le projet de Renaudel B « Au temps où les animaux parlaient » s'élevant à 1175€ et représentant 71% du financement a été validé en raison de sa qualité et d'une coopérative d'école moins favorisée.

Mesdames DUTHU et COLAVITA ont tenu à soutenir ce projet qualitatif qui s'inscrit bien dans les programmes de lecture.

A noter que l'école maternelle Haut- Mesnil propose des financements via sa coopérative élevés (pour 3 projets : 690€ ,1100€ et 1040€) Cet effort particulier est à souligner-

Pour le projet céramique de l'école maternelle Maurice Arnoux, Madame LEMÉE connaît l'artistique qui propose des prestations de qualité.

VII – Questions diverses

Pas de question particulière en sus des débats liés aux financements des projets.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h55.

La Vice-Présidente

Marie COLAVITA



Le Secrétaire

Matthieu DEVRIENDT

